

Une femme jugée à Paris avec deux coaccusés pour le meurtre de son épouse sur fond de sorcellerie

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 4 heures,
Mis à jour il y a 4 heures

[Écouter cet article](#)

00:00/02:31



Plusieurs témoignages ont fait état de violences verbales et menaces de mort proférées par Christy Daupin contre son épouse. *Aerial Mike / stock.adobe.com*

Un meurtre, un trio d'accusés et un parfum de sorcellerie : une femme doit être jugée à partir de jeudi 27 octobre aux assises de Paris pour l'assassinat de son épouse dont devront également répondre sa maîtresse et un homme de son entourage.

Le corps de Sylvia G., 36 ans, mère de deux jumeaux en bas âge, avait été découvert le 24 avril 2019 dans un sous-bois à Villiers-Adam (Val-d'Oise) à plusieurs kilomètres du domicile qu'elle partageait avec son épouse, Christy Daupin, alors âgée de 38 ans.

Tensions dans le couple

Sa disparition avait été signalée un mois auparavant par sa mère, inquiète de ne plus avoir de nouvelles de sa fille, employée d'une grande enseigne de bricolage à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Les enquêteurs se sont rapidement intéressés aux tensions qui existaient dans ce couple de femmes mariées depuis 2014, qui vivaient sous le même toit mais étaient, dans les faits, séparées depuis un an.

Plusieurs témoignages ont fait état de violences verbales et menaces de mort proférées par Christy Daupin contre son épouse. Au fil des investigations, les enquêteurs ont également découvert que Christy Daupin avait commencé à s'intéresser à la sorcellerie, suspectait son épouse d'avoir été envoûtée et de vouloir vendre les organes de ses jumeaux.

«Prêtresse vaudoue»

Selon l'enquête, un de ses coaccusés, Iven Webster, cuisinier d'origine haïtienne, l'avait mise en contact avec une «*prêtresse vaudoue*» qui l'avait convaincue, moyennant finances, que son épouse nourrissait un complot contre elle. Selon l'accusation, l'assassinat de Sylvia G. s'est produit dans la soirée du 23 au 24 mars 2019, quand elle a été soumise à une séance de «*désenvoûtement*» dans le sous-sol de son immeuble, en présence de Mme Daupin, de sa maîtresse et de M. Webster.

Dans leurs déclarations, les trois accusés ont varié sur l'enchaînement des faits qui ont conduit à la mort de la victime, s'en rejetant mutuellement la responsabilité. Du fait de l'état de décomposition du corps lors de sa découverte, les causes exactes du décès n'ont jamais été identifiées.

«Depuis plusieurs années la famille attend de comprendre les causes et les circonstances de la mort de Sylvia. Les trois accusés ayant eu jusque-là des versions contradictoires ; nous espérons que le procès sera l'occasion pour eux de dire enfin la vérité», a déclaré à l'AFP Me Maxime Cessieux, qui défend notamment la mère de la victime.

Contacté par l'AFP, l'avocat de Christy Daupin n'a pas souhaité s'exprimer. Le procès, qui doit s'achever le 4 novembre, pourrait toutefois être renvoyé pour des raisons médicales.

À VOIR AUSSI - Kylian Mbappé «marabouté»: la folle rumeur de l'affaire Paul Pogba qui pèse sur le football français